

# **LABEGUDE INFORMATIONS DU 12 JUILLET 2023**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023**

**Présents** : Mmes BERNARD-MARTINEZ, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

**Secrétaire de Séance** : Mme GRASSET Geneviève

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

### **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

La CCBA exerce la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » depuis le 1er janvier 2018 et par délibération en date du 07 mars 2019, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un PLUi sur l'ensemble de son territoire. Après une première phase d'étude consacrée à la réalisation du diagnostic, les orientations générales du PADD définies et présentées en conférence intercommunale des Maires le 04 mai 2023 ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 09 mai 2023, ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal. Elles s'articulent autour de 4 axes principaux :

- Axe 1 : Urbanisme / Habitat / Cadre de vue & paysage / Aménagement de l'espace
- Axe 2 : Le développement économique
- Axe 3 : Les équipements et les services à la population
- Axe 4 : Résilience environnementale, déplacements et sobriété énergétique

### **DELEGATIONS DES ELUS**

Afin de seconder l'adjoint en charge des travaux, il a été décidé de créer deux postes de conseiller municipal délégué en charge :

- de la voirie et des espaces verts
- du personnel communal des services techniques
- du suivi de la rénovation des bâtiments communaux

### **ACQUISITION TERRAIN CADASTRE AD 784**

Monsieur LAPLANE a proposé de céder à la commune, moyennant le prix d'un euro symbolique, sans versement, la parcelle cadastrée AD 784 d'une surface de 53 m<sup>2</sup> située rue Louis Tourette.

Ce terrain étant entretenu par les services techniques de la commune, le conseil municipal accepte la proposition. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

### **ACHAT PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX**

Le Maire est autorisé à signer le devis de la société LUMIPLAN retenue par le conseil municipal pour l'acquisition d'un panneau double face monochrome. Installé au niveau de la place des écoles, il servira de support pratique et visible pour diffuser des informations importantes aux résidents et aux visiteurs de la commune. Le panneau et la pose d'un montant total de 15 500 € HT seront financés à hauteur de 50% par la CCBA.

### **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE CCAS**

La situation financière de la résidence du Val d'Ardèche étant fragile, le conseil communal décide d'accorder au CCAS une subvention complémentaire d'un montant de 20 000 €.

### **AUTORISATION TRESORERIE ECRITURE COMPTE 1068**

Suite à des erreurs d'imputation budgétaire sur les amortissements les années précédentes, un sur-amortissement au compte 2804181 d'un montant de 46 607.88 € a été constaté par le service de gestion comptable d'Aubenas. Le conseil municipal autorise donc le comptable public à régulariser la situation par un prélèvement sur le compte 1068 du budget M57 de la commune par opération d'ordre non budgétaire.

### **TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES TROTTOIRS 60 RN ET CREATION D'UN PASSAGE PIETON**

Au vu de l'installation d'une chocolaterie 60 route Nationale, le trottoir devant la boutique va être élargi. De plus, un passage piéton sera créé entre le n°60 et le n°61 route Nationale afin de faciliter l'accès aux différents commerces de la rue. Le Maire est donc autorisé à signer le devis de la société EUROVIA pour un montant de 11 945.70 € HT qui sera financé à hauteur de 50 % par le fond de concours de la CCBA.

### **MOTION - « POUR UN VRAI SERVICE PUBLIC DE SANTE AUX URGENCES DU CHARME »**

Adoption par le conseil municipal de la motion. Il demande au Ministère de la santé :

- que les urgences soient ouvertes 365 jours par an et 24h/24.
- d'attribuer, sans délai, au Charme les moyens humains et financiers adaptés pour assurer le fonctionnement du service des urgences à Aubenas.

Le conseil municipal apporte également son soutien aux soignants et au personnel du Charme qui vivent une période difficile pour faire fonctionner, avec des moyens dégradés, les services de l'hôpital et des urgences.

*Motion complète affichée sur le panneau d'information de la mairie et disponible sur le site internet de la commune dans la rubrique « les-séances-du-conseil » délibération n°32/2023.*

---

### **CINEMA SOUS LES ETOILES** – Dimanche 27 août 2023 au stade municipal à partir de 21h

Film projeté : « La petite bande » de Pierre Salvadori -Tarif unique à 3 € et offert pour les moins de 12 ans !

### **RENTREE SCOLAIRE** – Lundi 4 septembre 2023

Suite à son départ, la directrice de l'école publique, Mme Roxane COSTE, sera remplacée par Mme Lola HONNORE.

### **ENCOMBRANTS** - Prochaines dates : 10/07, 21/08 et 11/09/2023

### **CANICULE, FORTES CHALEURS – ADOPTEZ LES BONS REFLEXES**

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs, protégez-vous : restez au frais et buvez de l'eau. En cas de malaise, appelez le 15. N° vert Canicule info service : 0800 06 66 66.

### **LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone doit en faire le signalement sur le site internet : [www.frelonasiatiques.fr](http://www.frelonasiatiques.fr)

Plus d'informations sur le site de la commune [www.labequde.fr](http://www.labequde.fr)

***L'équipe municipale vous souhaite un bel et agréable été !***

